

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Code du produit : Lub002098

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Rymax b.v.
Delweg 8
6902 PJ Zevenaar
T +31 (0)316 740840 - F +31 (0)316 740844
info@rymax-lubricants.com - www.rymax-lubricants.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)316 740840

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.]	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	25 - 50	Asp. Tox. 1, H304
1-Decene, homopolymer, hydrogenated	(N° CAS) 68037-01-4 (N° CE) 500-183-1 (N° REACH) 01-21194846452-34	25 - 50	Asp. Tox. 1, H304
Decanoic acid, ester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl) -1,3-propanediol octanoate	(N° CAS) 11138-60-6 (N° CE) 234-392-1	5 - 10	Non classé

Motrax R SAE 5W/50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue, à partir de gazole sous vide, léger et lourd, et d'huile résiduelle désasphaltée au solvant, par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur, en deux étapes entrecoupées d'un déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-C50 et donne une huile-produit fini de viscosité approximativement égale à 32 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.	(N° CAS) 72623-87-1 (N° CE) 276-738-4 (N° Index) 649-483-00-5 (N° REACH) 01-2119474889-13	1 - 5	Asp. Tox. 1, H304
Bis(nonylphenal)amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911, 01-2119488911-28	0,1 - 5	Aquatic Chronic 4, H413
Zinc O,O',O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl) bis(phosphorodithioate)	(N° CAS) 2215-35-2 (N° CE) 218-679-9 (N° Index) 01-2119953275-34 (N° REACH) 01-2119953275-34	0,5 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Zinc bis(O-(6-methylheptyl)) bis (O(sec-butyl)) bis dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° REACH) 01-2119543726-33	0,1 - 1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle	(N° CAS) 125643-61-0 (N° CE) 406-040-9 (N° Index) 607-530-00-7 (N° REACH) 01-0000015551-76	0,1 - 0,5	Aquatic Chronic 4, H413
PPD		0,1 - 0,5	Non classé
Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex	(N° CE) 457-320-2 (N° REACH) 01-0000019337-66	0,01 - 0,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Zinc O,O',O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl) bis(phosphorodithioate)	(N° CAS) 2215-35-2 (N° CE) 218-679-9 (N° Index) 01-2119953275-34 (N° REACH) 01-2119953275-34	(10 =<C < 100) Eye Dam. 1, H318
Zinc bis(O-(6-methylheptyl)) bis (O(sec-butyl)) bis dithiophosphate)	(N° CAS) 93819-94-4 (N° CE) 298-577-9 (N° REACH) 01-2119543726-33	(6,25 <C <= 100) Skin Irrit. 2, H315 (10 <C <= 12,5) Eye Irrit. 2, H319 (12,5 <C <= 100) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.
- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement.

Motrax R SAE 5W/50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.
Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel.
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA - NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	10 mg/m ³

huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement, Huile de base - non spécifié, Combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue, à partir de gazole sous vide, léger et lourd, et d'huile résiduelle désasphaltée au solvant, par traitement à l'hydrogène en présence d'un catalyseur, en deux étapes entrecoupées d'un déparaffinage. Se compose principalement d'hydrocarbures dont le nombre de carbones se situe en majorité dans la gamme C20-C50 et donne une huile-produit fini de viscosité approximativement égale à 32 cSt à 40°C. Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés. (72623-87-1)

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 fibres/cm ³
USA - ACGIH	ACGIH STEL (ppm)	0 ppm

Zinc bis{O-(6-méthylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)

USA - ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
USA - ACGIH	ACGIH STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex

UE	IOELV TWA (mg/m ³)	5 mg/m ³
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	10 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Motrax R SAE 5W/50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection oculaire:

Lunettes bien ajustables

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Aucune donnée disponible
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Non applicable
Point de congélation	: -33 °C
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 854,1 kg/m ³ @15°C
Solubilité	: insoluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 127 mm ² /s @40°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

Motrax R SAE 5W/50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (68037-01-4)

DL50 orale (rat)	5000 mg/kg
CL50 inhalation (rat) (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	5,2 mg/l/4h

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

DL50 orale	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	5,53 mg/l/4h

Decanoic acid, ester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl) -1,3-propanediol octanoate (11138-60-6)

DL50 orale (rat)	> 2000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg OECD 402
CL50 inhalation rat (mg/l)	5,1 mg/l/4h OECD Test Guideline 403
CL50 inhalation (rat) (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 5,1 mg/l/4h

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

DL50 orale (rat)	> 5000 mg/kg
DI 50 cutanée (rat)	> 2000 mg/kg

Zinc O,O,O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl) bis(phosphorodithioate) (2215-35-2)

DL50 orale	2230 mg/kg
------------	------------

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate) (93819-94-4)

DL50 orale (rat)	2600 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg OECD 402

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)

DL50 orale (rat)	> 2000 mg/kg OECD 401
DI 50 cutanée (rat)	> 2000 mg/kg OECD 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex

NOAEL (animal/mâle, F0/P)	1000 mg/kg de poids corporel
---------------------------	------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (68037-01-4)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	4159,4 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	6245 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

Motrax R SAE 5W/50

Viscosité, cinématique	127 mm²/s @40°C
------------------------	-----------------

Motrax R SAE 5W/50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	: Non classé
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	: Non classé

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

CE50 Daphnie 1	10000 mg/l
----------------	------------

Decanoic acid, ester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl) -1,3-propanediol octanoate (11138-60-6)

CL50 poisson 1	> 10000 mg/l 96 Hrs (OECD 203)
CE50 Daphnie 1	> 10000 mg/l Daphnia magna (Water flea)
ErC50 (algues)	> 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus (green algae))

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Danio rerio
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Daphnia magna
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
NOEC chronique algues	100 mg/l

Zinc O,O,O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl) bis(phosphorodithioate) (2215-35-2)

CL50 poisson 1	4,5 mg/l
CE50 Daphnie 1	23 mg/l
EC50 72h algae 1	21 mg/l

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate) (93819-94-4)

CL50 poisson 1	4,5 mg/l Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
CE50 Daphnie 1	5,4 mg/l EC50 48h - Daphnia magna [mg/l]
EC50 96h algae (1)	2,1 mg/l Selenastrum capricornutum

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)

CL50 poisson 1	> 74 mg/l Brachydanio rerio (poisson zèbre)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Daphnia magna (grote watervlo)
EC50 72h algae 1	> 3 mg/l Desmodesmus subspicatus (groene algen)

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex

CL50 poisson 1	94,8 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	50 mg/l Daphnia magna
EC50 72h algae 1	9,62 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (chronique)	100 mg/l
NOEC chronique poisson	94,8 mg/l Oncorhynchus mykiss

12.2. Persistance et dégradabilité

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (68037-01-4)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
------------------------------	-------------------------------

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)

Biodégradation	30 % 28 d OECD 301F
----------------	---------------------

Decanoic acid, ester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl) -1,3-propanediol octanoate (11138-60-6)

Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	78,9 % 28 Days (OECD 301B)

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)

Persistance et dégradabilité	Non biodégradable.
Biodégradation	1 % 28 Days (OECD 301 B)

Zinc O,O,O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl) bis(phosphorodithioate) (2215-35-2)

Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1,5 % 28 DY, OECD TG 301 B

Motrax R SAE 5W/50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1,5 % OECD-testrichtlijn 301 B

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	28D

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex	
Biodégradation	22,75 % 29 Days

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.] (64742-54-7)	
Log Kow	> 4

Decanoic acid, ester with 2-ethyl-2-(hydroxymethyl) -1,3-propanediol octanoate (11138-60-6)	
Log Pow	> 2,7

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1730
Log Pow	> 7,6
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

Zinc O,O,O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl) bis(phosphorodithioate) (2215-35-2)	
Log Kow	2,21 @20°C

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)	
Log Pow	0,9 @23°C

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	260 35 D, Oncorhynchus mykiss (regenboogforel)
Log Pow	9,2

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex	
BCF poissons 1	0,05 mg/l @25°C Cyprinus carpio (Karper)
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	88

12.4. Mobilité dans le sol

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

Zinc O,O,O',O'-tetrakis(1,3-dimethylbutyl) bis(phosphorodithioate) (2215-35-2)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

Zinc bis{O-(6-methylheptyl)} bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate (93819-94-4)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

masse de réaction d'isomères de: 3-(3,5-tert-butyl-4-hydroxyphényl)propionate de C7-9-alkyle (125643-61-0)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

Molybdenum polysulphide long chain alkyl dithiocarbamate complex	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR) : Non applicable

N° ONU (IMDG) : Non applicable

N° ONU (IATA) : Non applicable

Motrax R SAE 5W/50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non
Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Motrax R SAE 5W/50

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

12th Ordinance Implementing the Federal Immission Control Act - 12.BImSchV : Ne est pas objet de la 12. BimSchV (dangereux incident ordonnance)

Pays-Bas

La liste des substances cancérigènes ministère : Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.], Zinc bis(O-(6-méthylheptyl)) bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate) sont listés

Liste ministère de mutagènes : Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités; huile de base — non spécifiée; [combinaison complexe d'hydrocarbures obtenue par traitement à l'hydrogène d'une fraction pétrolière en présence d'un catalyseur. Se compose d'hydrocarbures comportant majoritairement entre 20 et 50 atomes de carbone (C20-C50), et donne une huile-produit fini de viscosité inférieure à 19 cSt à 40 °C (100 SUS à 100°F). Contient une proportion relativement importante d'hydrocarbures saturés.], Zinc bis(O-(6-méthylheptyl)) bis {O(sec-butyl)} bis dithiophosphate) sont listés

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - L'allaitement maternel : Aucun des composants n'est listé

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - Fécondité : Aucun des composants n'est listé

Liste non-exhaustive des toxines reproductives - Evolution : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Full text of H- and EUH-phrases:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

FDS UE (Annexe II REACH)

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude.